

INSCRIPTION



Formation du mercredi 1^{er} octobre 2025

Places limitées à 15 inscriptions

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom).....

Fonction.....

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera le mercredi 1er octobre 2025

Salle de formation AMF16
30 rue Denis Papin
16000 ANGOULEME

COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF Elus)

Collectivité ou Elu

vous devez vous inscrire
sur le site « [MON COMPTE FORMATION](https://moncompteformation.gouv.fr) »
avant le 15/09/2025

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16
avant le 15/09/2025

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) **l'Association facturera la totalité de la prestation**.

PAUSE DEJEUNER : des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.

Association des Maires de la Charente
30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

☎ : 05 45 68 53 21 – @ : associationdesmaires16@wanadoo.fr